

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE MONTBONNOT SAINT-MARTIN

ARRETE MUNICIPAL N° 04_07_2024_010
portant délégation de signature

Le Maire de la commune de MONTBONNOT ST MARTIN,

- Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux libertés et responsabilités locales dans sa version consolidée du 15 novembre 2006;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-19, L2122-20 et L2122-27 et suivants ;

ARRETE

Article 1^{er}

Pendant la durée de mon mandat, sous mon contrôle et ma responsabilité, délégation de signature est donnée à **Madame Céline BRIANCON**, Responsable du service Finances, pour les questions relatives aux compétences énumérées par l'article L2122-21.

Article 2

Cette délégation est particulièrement accordée pour :

- La signature des bons de commande de travaux, de fournitures ou de services courants ou urgents et pour les lignes de crédit suivantes :

GESTIONNAIRES	Compte	DESTINATIONS
FIN - FINANCES	Total 614-Charges locatives et de copropriété	FINANCES - Finances
	Total 6188-Autres frais divers	
	Total 62268-Autres honoraires, conseils..	
	Total 627-Services bancaires et assimilés	
	Total 6281-Concours divers (cotisations...)	
	Total 62878-Remboursements de frais à des tiers	
	Total 6353-Impôts indirects	
	Total 6553-Service d'incendie	
	Total 65568-Autres contributions	
	Total 657362-Subventions de fonctionnement aux CCAS	
	Total 65741-Subventions de fonctionnement aux ménages	
	Total 65888-Autres charges diverses de gestion courante	
	Total 673-Titres annulés (sur exercices antérieurs)	
	Total 7392221-Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	

Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de Montbonnot Saint Martin est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera remise à Monsieur le Préfet de l'Isère et à Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Le Touvet.

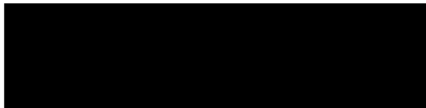
Fait à Montbonnot St Martin, le 27 février 2024

Le Maire,

Dominique BONNET

Notifié à l'intéressée qui l'accepte :

Le : 04/03/2024



Céline BRIANCON

A handwritten signature in black ink, with a blue circular official stamp of the Commune de Montbonnot-Saint-Martin partially visible behind it.